

EDITORIAL

La loi de transition énergétique pour la croissance verte incite les territoires à promouvoir des actions locales, notamment en faveur des bâtiments. Cependant, ces enjeux de performance énergétique doivent s'inscrire dans le respect du patrimoine. Il s'agira donc de préparer des interventions techniques pertinentes, c'est-à-dire performantes et durables à la fois, sur le bâti vernaculaire afin de préserver les identités patrimoniales.

A noter sur vos agendas, le 18 et 20 mai 2016 auront lieu la 6ème édition des Ateliers Techniques CEP, avec pour thème cette année : **l'efficacité énergétique**.

FOCUS

LES BÂTIMENTS D'ENSEIGNEMENT

De plus en plus d'études tendent à prouver la corrélation entre le bien-être et la réussite scolaire.

Correctement conçue, une rénovation énergétique des écoles peut apporter d'importantes améliorations sur la Qualité de l'Environnement Intérieur (QEI), et donc sur le confort des enfants, sans forcément induire des coûts supplémentaires importants.

L'objectif est, in fine, de faire coïncider la performance énergétique et l'agrément des usagers.

(Source : Manuel pratique ZEMedS, Image : Genarchi Architectes)



TÉMOIGNAGE

Nathalie Chevon
Directrice de Synergîle



D'autre part, nous allons développer de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui pourra prendre la forme d'aide à la rédaction des cahiers des charges techniques et prévoyons également d'offrir des services pour l'organisation de manifestations sur des sujets techniques.

PRÉSENTATION DE SYNERGÏLE

Synergîle est une association loi 1901 regroupant des entreprises, des organismes de recherche et de formation impliqués dans les domaines des énergies renouvelables, des matériaux et de la construction. Les 50 membres de Synergîle entendent apporter des réponses aux enjeux de notre territoire tropical insulaire soumis aux risques, en matière de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de la durabilité des matériaux et des infrastructures.

En tant que structure adossée à un pôle de compétitivité national, nous œuvrons à faire émerger et accompagner des projets collaboratifs innovants dans nos domaines d'intervention. En facilitant la mise en réseau et en développant des services à façon, nous cherchons à promouvoir l'innovation et renforcer la compétitivité de nos entreprises.

Depuis 2016, Synergîle assure également les missions de l'Observatoire Régional de l'Énergie

et du Climat en Guadeloupe (OREC), en partenariat avec les membres fondateurs que sont la Région, l'ADEME, la DEAL, EDF Archipel Guadeloupe et Météo France.

Synergîle est co-financé par ses adhérents, la Région Guadeloupe, la DIECCTE et l'ADEME.

LES OFFRES À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS

Cette année, nous avons planifié l'organisation d'une rencontre entre donneurs d'ordre publics et entreprises innovantes. Cette manifestation aura pour objectif de mieux faire connaître aux collectivités les savoir-faire et expertises des bureaux d'études et entreprises innovantes de Guadeloupe. De façon réciproque, il s'agira aussi de présenter aux entreprises les projets à venir, portés par des collectivités, pour lesquels des partenariats seront recherchés. A cette occasion, un focus sera fait sur le dispositif du partenariat d'innovation prévu par le code des marchés publics.

LES PROJETS À VENIR

Pour 2016, les actions de Synergîle se déclinent en quatre principaux pôles d'intervention :

- **L'animation du réseau** avec notamment l'organisation de 8 rencontres thématiques. La dernière, en mars, traitait des perspectives de financement offertes par le décret CSPE pour les opérations d'infrastructure des collectivités visant à réduire la consommation d'énergie ;
- **Le développement de projets collaboratifs** à travers les appels à projets ou l'organisation de rencontres entreprises/centres de recherche et l'appui au montage de ces projets innovants (structuration, aide à la recherche de financement, ...) ;
- **La mise en place de services pour les membres et partenaires** : formations en lien avec l'innovation et le management de projet, assistance à maîtrise d'ouvrage de collectivités, promotion des membres et de leurs projets avec un annuaire bilingue qui sera accessible en ligne sur notre site internet et une session de présentation des résultats des projets innovants labellisés en cours ou finalisés ;
- **La mise en place et animation de l'OREC** dont certaines actions menées en collaboration avec le CEP.

VEILLE REGLEMENTAIRE

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE (PPE)

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) est l'un des deux outils structurants du pilotage de la transition énergétique avec la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Ce document remplace ainsi la PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements de production d'électricité) faisant état des objectifs fixés et des investissements à privilégier dans le domaine de l'énergie.

CONTENU ET PORTÉE DE LA PPE

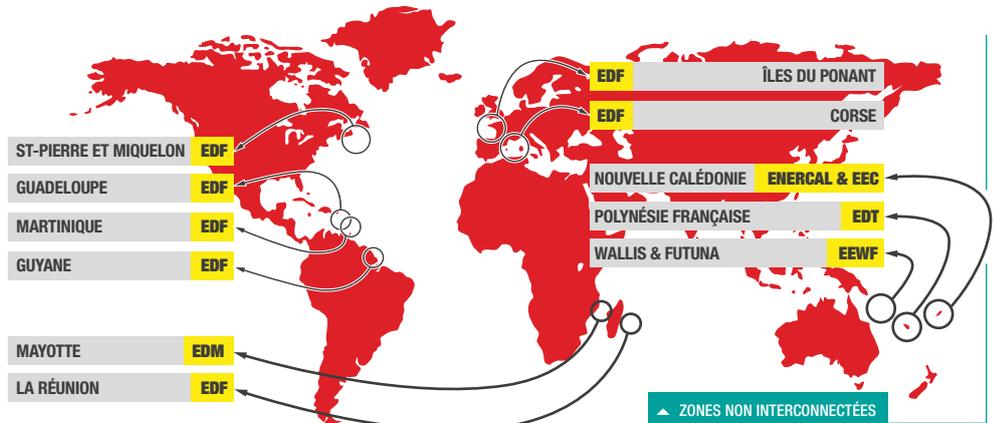
La PPE va permettre de décliner de façon opérationnelle les orientations de la politique énergétique fixées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Elle concerne 6 grands volets :

1. La sécurité d'approvisionnement et la sûreté du système énergétique (définition de critères de sûreté du système énergétique, notamment électrique...)
2. L'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation (substitution d'énergies / transferts d'usage, priorités sur la réduction de consommation par type d'énergie fossile...)
3. Le développement des énergies renouvelables et de récupération (objectifs quantitatifs par filière industrielle, possibilité de déclinaison par zone géographique...)
4. Le développement des réseaux, du stockage et de la transformation des énergies, et du pilotage de la demande (réseaux intelligents et interaction entre réseaux, production décentralisée / autoproduction-autoconsommation)
5. La préservation de la compétitivité des prix de l'énergie en particulier les entreprises exposées à la concurrence internationale
6. L'évaluation des besoins de compétence et l'adaptation des formations à ces besoins

De manière transversale, la PPE doit en particulier :

- Fixer une enveloppe maximale indicative des ressources publiques
- Préciser les enjeux de développement des filières industrielles et de création d'emploi



SPÉCIFICITÉS DANS LES ZONES NON INTERCONNECTÉES (ZNI)

- Des objectifs spécifiques : 50% d'énergie renouvelable en 2020 et autonomie énergétique en 2030 (Art. 1er)
- La PPE fait l'objet d'une programmation pluriannuelle distincte qui s'appuie sur le bilan prévisionnel (Art. 61)
- La PPE dans les ZNI a un plan et des volets spécifiques, notamment le seuil de déconnexion (Art. 61)
- La PPE est co-élaborée entre le représentant de l'Etat et le Président de la Collectivité (Art. 61)
- Afin de maîtriser les impacts sur le réseau de distribution électrique et de ne pas augmenter les émissions de gaz à effet de serre (Art. 61), la PPE fixe :
 - Les objectifs et le calendrier de déploiement des dispositifs de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.
 - Les objectifs et le calendrier de développement des véhicules propres dans les flottes publiques.

PPE GUADELOUPE

La PPE a été lancée en Guadeloupe en juin dernier avec l'ensemble des acteurs de l'énergie du territoire, selon la démarche de co-élaboration Etat-Région spécifique aux Outre-mer.

La PPE électricité est un réel enjeu pour le territoire. Elle est l'occasion de rediscuter :

- des objectifs en matière d'énergies renouvelables ;
- de la place des énergies renouvelables face aux moyens thermiques récemment mis en place ;
- de l'intégration de la production supplémentaire de Géothermie Bouillante et Géothermie Dominique ;
- de la définition de la stratégie de stockage de l'électricité issue des énergies intermittentes : centralisé ou décentralisé ;

Et bien d'autres sujets complexes, spécifiques aux Zones Non Interconnectées.

La co-élaboration de la PPE par l'Etat et la Région est une réelle avancée souhaitée par la collectivité régionale qui avait formulé cette demande dans le cadre des débats sur le projet de loi transition énergétique.

(Sources : Direction Générale de l'Energie et du Climat, Région Guadeloupe et EDF SEI)



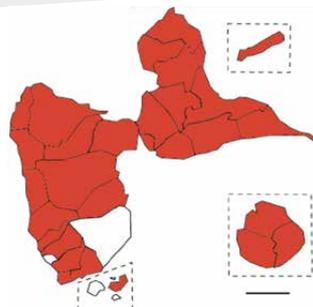
LE SAVIEZ-VOUS ?

7 gaz à effet de serre (GES) sont ciblés par le protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), les hydrofluorocarbures (HFC), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrocarbures perfluorés (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et depuis 2013, le trifluorure d'azote (NF₃).

COLLECTIVITÉS PARTENAIRES DU DISPOSITIF CEP

Au 01/04/16, 29 collectivités* sont adhérentes au CEP. Elles bénéficient gratuitement d'un accompagnement technique pour leurs projets d'efficacité énergétique.

* Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Baillif, Bouillante, Cap Excellence, CANBT, Capesterre M/G, CCMG, Deshaies, Désirade, Gosier, Gourbeyre, Goyave, Lamentin, Morne-à-l'Eau, Moule, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-Noire, Port-Louis, Saint-Claude, Saint-François, Saint-Louis M/G, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-Habitants.



CONTACT ET INFORMATIONS

Directeur de la publication : Jack SAINCILY - Directeur
Responsable d'édition : Arsène FARAUX - Directeur adjoint
Rédaction : Joël PAUL - Conseiller en Energie Partagée (CEP)
Publication : CAUE de la Guadeloupe
Conception et réalisation : Nicolas CHRISTOPHE
Impression : Grand Large
Dépôt légal : Janvier 2012
Numéro ISSN : 2276-1810
Date de parution : Avril 2016

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Guadeloupe

Centre Commercial Le Pérou - Bâtiment B n°46
 Petit-Pérou - BP 136 97181 Abymes Cedex
 Tél : 0590 81 83 85 - Port : 0690 73 99 77
 Mail : paul.j@caue971.org
 Secrétariat : contact@caue971.org
 Web : www.caue971.org